

Le 12 mars 2013

## Le Point sur l'affaire de la viande de cheval

### INTRODUCTION :

Début février, suite à la réalisation d'une « analyse ADN » sur un de ses produits, un industriel a retrouvé de la viande de cheval dans des plats préparés, en lieu et place de la viande de bœuf. C'est bien la première fois que le secteur agroalimentaire se trouve confronté à une fraude de ce type, qui porte sur la nature de la viande.

Grâce à la traçabilité mise en place par le secteur, la direction de la répression des fraudes (DGCCRF) a pu remonter en moins de 48h l'ensemble de la filière. La DGCCRF a en effet immédiatement diligencé une enquête pour identifier les responsables de cette tromperie.

- ⇒ *La viande en cause, d'origine roumaine, selon les autorités françaises, aurait transitée par un trader néerlandais, puis un chypriote, avant d'arriver chez un fournisseur français, la SAS Spanghero, et d'être redirigée vers le préparateur, Comigel.*

**L'enquête de la DGCCRF révèle que les entreprises de l'agroalimentaire, dont Findus, ont été victimes d'une fraude sans précédent. Il y a en effet eu tromperie sur la marchandise, mais cette fraude n'entraîne en aucun cas un risque pour la santé des consommateurs.**

### RAPPEL DES FAITS

**Le scandale a éclaté en Grande-Bretagne quand des lasagnes de la société suédoise Findus, étiquetées comme étant à base de bœuf, se sont révélées contenir de la viande de cheval.**

- ⇒ *Celles-ci avaient été fabriquées par la filiale luxembourgeoise du sous-traitant français, Comigel, qui distribue ses produits dans 16 pays, y compris à Findus.*

**Suite à l'affaire de la viande de cheval en Angleterre, Findus a demandé à Comigel de réaliser un audit chez son fournisseur, la SAS Spanghero.**

- ⇒ *Comigel s'est alors rapidement rendu compte que celui-ci s'approvisionnait auprès d'un fournisseur roumain qui abat et découpe du bœuf et du cheval.*
- ⇒ *Findus lance des tests ADN sur tous ses produits en Europe, contacte les autorités sanitaires (4 février) et obtient le résultat de ses tests le 7 février.*

**En France, les lasagnes de la marque Findus sont immédiatement retirées des rayons, à l'initiative de l'industriel. Dans les jours qui suivent (le 11 février), la DGCCRF ouvre une enquête afin de mettre en lumière les coupables de cette fraude.**

- ⇒ *La société SAS Spanghero est alors soupçonnée d'avoir remplacé sur les emballages les étiquettes indiquant la présence de viande de cheval par des étiquettes mentionnant de la viande de bœuf.*
- ⇒ *Accusée de « tromperie économique » par Benoît Hamon, ministre de la Consommation (la viande de cheval ayant été achetée trois fois moins chère que la viande de bœuf), l'agrément sanitaire de la SAS Spanghero est suspendu le 14 février. Il est rétabli partiellement le 18 février, ce qui l'autorise à reprendre la production de viande hachée, la saucisserie et l'élaboration de plats cuisinés. La SAS Spanghero met un terme à son activité de négoce de viande, le 22 février.*
- ⇒ *Les entreprises de l'agroalimentaire sont mises hors de cause par l'enquête de la DGCCRF.*

**De la viande de cheval est ensuite détectée dans deux lots de lasagnes à la bolognaise surgelées Picard, retirés préventivement de la vente le 6 février par l'enseigne.**

- ⇒ *Le groupe suspend alors les ventes de produits « au bœuf » fabriqués par la société Comigel, qui achète à Spanghero la viande avant de la revendre, cuisinée et surgelée aux distributeurs.*

**Le 15 février, l'Union Européenne approuve un plan destiné à lutter contre les fraudes à base de viande de cheval, qui prévoit la mise en place de tests ADN dans tous les Etats Membres de l'UE.**

**Le 23 février, à l'occasion de l'ouverture du Salon de l'Agriculture, le Président de la République annonce qu'il chercherait à obtenir à l'échelle européenne un "étiquetage obligatoire" de l'origine de la viande utilisée dans les plats cuisinés pour rassurer les consommateurs après le scandale de la viande de cheval.**

**Le 25 février, Ikea annonce le retrait de la vente, dans une quinzaine de pays européens dont la France, des boulettes de viande surgelées produites par la société suédoise, Dafgaard.**

**Le 26 février, la société du groupe espagnol Ebro, détecte de la viande de cheval dans plusieurs boîtes de raviolis commercialisées dans l'hexagone, et fabriquées pour sa marque William Saurin.**

- ⇒ *Les produits sont immédiatement retirés de la vente. William Saurin déclare avoir été « victime d'une tromperie de la part d'un de ses fournisseurs ». La Société Gel Alpes reconnaît en effet être passée par le même trader en viande néerlandais que la SAS Spanghero. Gel Alpes dépose plainte contre X pour tromperie.*

## LES ENGAGEMENTS DES ENTREPRISES AGROALIMENTAIRES FACE A CETTE CRISE

« Alors que le 50<sup>ème</sup> salon International de l'Agriculture vient de fermer ses portes, la filière tout entière est confrontée à un scandale sans précédent, à une fraude d'un nouveau genre que nous n'avons pas pu anticiper et donc éviter. Celle d'un importateur et ses intermédiaires financiers qui ont volontairement acheté et livré à nos entreprises, en contrefaisant les étiquettes, de la viande de cheval au lieu de bœuf. La DGCCRF et les Ministères ont reconnu que notre industrie n'était pas coupable de ces agissements inacceptables, mais nous n'en restons pas moins responsables. Responsables, vis-à-vis du consommateur, des produits que nous mettons sur le marché. Responsables aussi par rapport aux 500 000 Femmes et Hommes qui ont comme objectifs d'offrir aux Français des produits de qualité et source de plaisir, et qui sont aujourd'hui atteints par cette crise.

Si cette fraude ne doit pas faire oublier les progrès réalisés depuis plus de 50 ans par le secteur et qui font du modèle alimentaire français un exemple à travers le monde, nous devons réagir vite et fort afin que cela ne se reproduise plus. A ce titre, plusieurs mesures vont être mises en œuvre dans les jours à venir.

**Le secteur agroalimentaire s'est engagé à renforcer les autocontrôles et les audits existants, en mettant notamment en place, avec les pouvoirs publics, une « Charte anti-fraude ». Dans ce cadre, les entreprises agroalimentaires s'engageront à :**

- ✚ rappeler systématiquement les règles applicables à tous les intervenants de la chaîne pour s'assurer que tous sont parfaitement informés des éléments que doivent leur transmettre leurs fournisseurs.
- ✚ renforcer le contrôle des certificats remis par le fournisseur et à exercer un contrôle plus approfondi à réception de la matière première. Des mesures complémentaires telles que des analyses sur la nature de la viande et un audit des fournisseurs en amont seront également mises en place en cas de doute sur la nature de la viande bovine.
- ✚ lister un faisceau d'indices à prendre en considération pour déceler une éventuelle fraude et déclencher des contrôles complémentaires.

Soucieuse des attentes des consommateurs en termes de transparence, la filière a également décidé, dans le respect de la réglementation européenne, d'avancer rapidement vers une indication volontaire et individuelle de l'origine. Alors que près de 70% de la production agricole française est transformée sur le territoire, j'encourage donc toutes les entreprises qui le peuvent à participer à cette démarche !

Même si nous sommes certains de l'excellence de nos produits, nous sommes conscients de l'ampleur de la crise de confiance profonde des consommateurs, et nous allons mettre tout en œuvre pour prouver à tous que nous fabriquons les produits les plus sains, les mieux identifiés et les plus savoureux qu'ils puissent trouver. »

Jean-René Buisson, Président de l'ANIA

***Les informations sont régulièrement mises à jour et disponibles sur***  
***<http://www.ania.net/fr/presse-ania/presse/>***